

**DECISION N ° 2023-032 DU 19 JANVIER 2023
ORGANISANT L'INTERIM D'UN DIRECTEUR**

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice,

Vu le décret n°2006-208 modifié du 22 février 2006 relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice, notamment son article 15,

DECIDE

Article unique

Durant l'absence de Monsieur Denis FEUILLOLEY, directeur opérationnel, l'intérim sera assuré par :

- Monsieur Christophe AMAT, directeur opérationnel, du 27 février au 3 mars 2023.

Le directeur général


David BARJON